

■ Edito



A l'heure où cette lettre paraît, peut-être la guerre en Irak a-t-elle déjà commencé, malgré l'ampleur d'un mouvement mondial sans cesse grandissant... (déjà trois collectifs anti-guerre auxquels s'associe 78nord : Conflans, Les Mureaux, Mantes). Continuons. Non à la guerre, mais...

Non également au projet sur les **retraites**, qui nous amène à travailler plus longtemps pour vivre moins bien...

Non à l'**AGCS**, à la libéralisation annoncée de toutes les activités humaines (santé, éducation, culture)...

Non à la condamnation de **José Bové** (qui a au-dessus la tête une épée de Damoclès - 10 mois de prison), non à la répression syndicale qui se met en place.

Les leçons du 21 avril n'ont pas été tirées : les mouvements sociaux sont menacés, la précarité criminalisée (CMU, charters, expulsions...). La position de la France, certes louable, sur l'Irak ne doit pas nous faire oublier son attitude plus que répressive au quotidien.

Alors, priorité à l'action et à l'imagination. ATTAC doit être sur tous les fronts, à nous de jouer !

Véronique Varalli

■ Dans ce numéro...

Edito	1
Dossier : L'AGCS et nous	1
Formation des formateurs	2
Les cris	3
Médicament et AMM	3/4
Conférence sur l'eau aux Mureaux	4
Davos, Porto Alegre	4
"La France du sous-sol"	4
Supplément : Glossaire AGCS/OMC	5

Comité de rédaction :

M.ichel Pelloie (01 39 58 66 67)

michel.pelloie@wanadoo.fr

Pascal Varalli (01 39 70 50 61)

pascal.varalli@noos.fr

Christian Lambert (01 30 87 03 65)

cedricdamien.lambert@wanadoo.fr

Ont également participé à ce numéro :

Patrick Audoux, Jacqueline Bonacci, Lucette Guibert, Olive, Gilbert Rachmuhl, Véronique Varalli

78 Nord passe à l'Attac

Bulletin d'information du comité local
ATTAC 78 NORD - N° 11 - mars 2003

■ Dossier L'AGCS et nous

par Jacqueline Bonacci

Vous ne connaissez pas ce sigle ? C'est normal ! Cet Accord n'a pratiquement pas fait parler de lui. Complexité des termes, opacité dans les négociations, discours lénifiants de nos représentants européens : tous les ingrédients sont réunis pour maintenir le citoyen en état d'ignorance et pour qu'il ne se mêle pas de ce qui le regarde : l'éducation de ses enfants, ses transports, sa santé, ses loisirs, son alimentation, j'en passe.

Mais la machine se grippe. Les résistances s'organisent : des articles paraissent dans la presse, les élus sont interpellés, des pétitions circulent ; ça bouge !

Il faut dire que cet accord est une véritable bombe à retardement. Qu'est-ce qui se cache derrière ce sigle ?

L'AGCS*, Accord Général sur le Commerce des Services, est l'un des 60 textes qui constituent les "Accords de Marrakech" signés en 1994 au terme de l'Uruguay Round*, dernier cycle de négociations commerciales du GATT*.

Ces accords marquent la transformation globale des rapports en tous genres qui régissent la vie des humains : la doctrine qui s'impose dorénavant est celle du libre échange absolu. Les rapports humains sont assimilés à des rapports marchands, donc soumis aux lois du commerce qui exigent l'absence de toute forme de discrimination. Il n'est donc plus question de prendre en considération des particularités et des besoins individuels ou collectifs.

Administré depuis janvier 1995 par l'OMC*, successeur du GATT, l'AGCS jette les bases de la libéralisation progressive des services* ; à sa ratification, les 140 états membres de l'OMC, se sont engagés à le renégocier périodiquement en vue d'élever le niveau de libéralisation.

Pourquoi les services ?

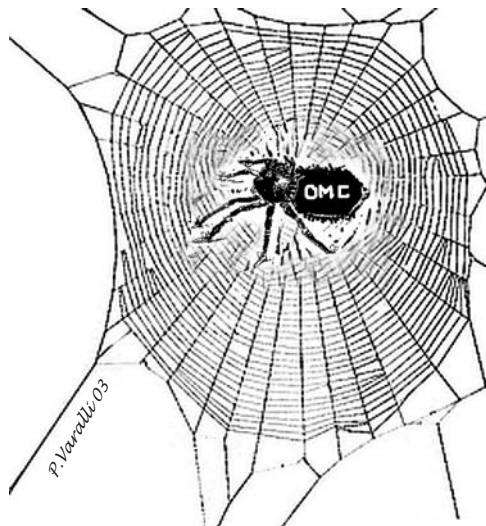
L'explosion des technologies de communications et d'informations a permis la globalisation du marché financier, la simultanéité des transactions et la possibilité de délocaliser des sites de production : les marchés deviennent mondiaux (fusions acquisitions) d'où la recherche de nouveaux marchés et l'appétit dévorant des firmes pour le marché juteux des services. Il occupe environ 20 % du commerce international mais l'expectative de croissance est sans commune mesure avec celle des biens matériels ; c'est un marché porteur de promesses de profits colossaux. Rien que pour l'eau, la santé et l'éducation cumulées, on l'évalue à environ 6500 milliards de dollars. Dans l'UE*, il compte pour les 2/3 du PNB* et de l'emploi.

C'est uniquement sous la pression des firmes transnationales ETN* (1), aussi bien américaines qu'européennes que cet accord a vu le jour. Elles ont commencé à tisser leur toile, bien avant le début du 8^{ème} et ultime round du GATT, pour inscrire les services dans le champ des négociations commerciale. Tout au long de ce cycle, l'Uruguay Round*, elles ont tissé de puissantes coalitions qui ont abouti à la signature de cet accord qui couvre toutes les activités économiques en dehors du trafic des marchandises, des matières premières et des

produits agricoles. Cent soixante secteurs, appelés disciplines générales, sont aujourd'hui englobés, allant du tourisme aux télécommunications, en passant par les banques, l'environnement, l'énergie, les assurances, les transports, les archives nationales...

Ça va mieux sans le dire : les services publics essentiels, éducation, culture, santé, assurances sociales, services postaux, y sont également soumis, non explicitement, mais par un tour de passe-passe linguistique : il est en effet stipulé que seuls seront exclus de l'AGCS, les services totalement financés et administrés par l'état ou ceux non soumis à la concurrence.

En France, nous avons le choix, entre hôpital privé et public, école privée et publique. Concurrence !!! : hop !, dans le giron de l'AGCS, ces secteurs.



D'autres secteurs publics comme la poste, les transports, sont des services publics marchands financés par les usagers et soumis au système de péréquation tarifaire : nous payons un prix déconnecté du prix de revient réel de ces services, c'est le traitement égalitaire des usagers. Ce n'est donc pas l'Etat qui finance totalement ! Hop ! dans le giron de l'AGCS et l'escarcelle des ETN* !

En clair, seuls les services publics non marchands, totalement financés (en réalité par la collectivité via les impôts) et administrés par l'Etat ne sont pas touchés : police, armée, justice. Encore que ! On commence à entendre parler de prisons privées !

Pourquoi faut-il combattre l'AGCS et son bras armé, l'OMC ?

Outre les secteurs qu'il couvre, en fait tous les services dans tous les domaines de l'activité humaine, présents et futurs, ce sont également les modalités d'application de cet accord qui justifient les mises en garde et l'opposition. Pour être certain de couvrir tous types de services, l'AGCS distingue 4 formes de fourniture :

■ Le commerce transfrontalier (exemple : un cours est fourni via Internet entre deux pays) ;

■ La consommation à l'étranger (exemple : un étudiant prend des cours à l'étranger) ;

■ L'établissement d'une entreprise à l'étranger (exemple : une école s'établit à l'étranger) ;

■ La présence de personnes à l'étranger (exemple : un professeur enseigne à l'étranger).



attac

Dans les disciplines générales (160), il y a les secteurs engagés : les listes d'engagements, c'est ce que les pays proposent à l'OMC, en disant qu'ils proposent ces secteurs à la libéralisation. Une fois un secteur engagé, cela veut dire qu'on doit donner le traitement national à toutes les entreprises étrangères officiant dans le pays sur ce secteur : ainsi, en engageant la culture, si on subventionne le cinéma d'art et d'essai, on devra accorder les mêmes subventions aux grandes majors hollywoodiennes, à Disney, par exemple. C'est une façon déguisée d'en finir avec les subventions publiques.

L'AGCS, ayant pour but une libéralisation progressive des services, est par essence opposé à ce que les gouvernements fassent marche arrière : tout engagement sur un secteur est irréversible : si un gouvernement décide d'intégrer à l'AGCS, l'eau ou la santé, il ne peut revenir sur sa décision, sauf en versant des compensations exorbitantes aux entreprises affectées par ce revirement pour leur manque à gagner. Cela signifie que les citoyens, au travers des élections, n'ont plus la possibilité de renverser les choix d'un gouvernement dont les conséquences se seraient avérées dommageables pour la collectivité.

Et l'Europe dans tout ça ? elle va mal, merci ! La préoccupation majeure de la Commission et de son Commissaire Pascal Lamy, est de servir les intérêts du monde des affaires. Il y a symbiose parfaite entre le principal lobby américain des services, CSI (Coalition Service Industry) et le Forum Européen des Services, lobby européen (qui regroupe 84 firmes privées prestataires de services). Leurs objectifs sont les mêmes : il s'agit de mettre sous la coupe de l'OMC et de l'AGCS en particulier, tous les secteurs de services dont la libéralisation est freinée au niveau national ou européen par les législations.

La Commission a une conception très limitée de la démocratie : peu soucieuse de transparence, elle a, par contre, un grand souci de se soustraire au contrôle des citoyens et de leurs représentants, tout en mettant en place une batterie d'initiatives destinées à faire illusion. Sur proposition du commissaire Lamy, elle interdit aux gouvernements de l'UE de communiquer une copie du projet de libéralisation / privatisation aux élus. Cette interdiction, ne reposant sur aucune base juridique, est illégale. Mais une majorité de gouvernements s'est inclinée devant ce diktat. Ce sont des indiscrétions qui ont fourni à la société civile le peu d'informations dont elle dispose sur les négociations en cours.

Il s'agit bien là d'une véritable obstruction à un débat démocratique sur des questions qui ne sont pas commerciales, mais avant tout des modes de vie en commun et des choix de société.

Les jeux sont-ils faits ? Non ! Mais les négociations entrent dans une phase dangereuse. Si la procédure est sans fin, le calendrier est précis :

Le 30 juin 2002, chaque Etat membre a dû remettre les demandes qu'il formule à l'égard des autres Etats en matière de libéralisation des services dans ces Etats.

Le 30 mars 2003, chaque Etat devra faire connaître les services qu'il est disposé à libéraliser sur son territoire.

En septembre 2003, à Cancun*, la 5^{ème} conférence de l'OMC décidera de l'ouverture éventuelle de négociations sur des secteurs figurant, pour l'heure, hors du champ de l'OMC : investissements, concurrence, marchés publics.

Les négociations en vue de libéraliser les biens et services environnementaux (eau, énergie, déchets) devront être terminées pour le 1er janvier 2005.



NOS EXIGENCES :

Générales, vers l'OMC : il faut mettre un terme à la dégradation des échanges internationaux ; les règles du commerce mondial doivent être subordonnées à des critères sociaux, environnementaux et culturels stricts.

En agriculture, le droit de chaque pays à la souveraineté alimentaire et à l'autosuffisance de ses besoins, doit être reconnu ;

La santé, l'eau, l'éducation, doivent être évacuées du champ du commerce international ; les services publics d'intérêt général doivent être définis comme des droits fondamentaux et, par la même, être exclus de l'AGCS.

Doit être également aboli, l'ADPIC* (Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle relatifs au Commerce), lequel empêche les Pays du Sud de produire des biens pour la satisfaction des besoins de leurs populations (médicaments pour le sida).

Un moratoire sur les négociations s'impose, du moins tant qu'une évaluation* des résultats de la politique de l'OMC n'aura pas été faite.

Nous exigeons de la Commission Européenne la publication immédiate des offres de libéralisation qu'elle a faites en notre nom, sans nous consulter, et les demandes de libéralisation qu'elle a reçues ; une redéfinition par les Quinze, du mandat large, établi en 98, derrière lequel la Commission s'abrite pour justifier sa politique d'opacité.

Nous devons exiger du gouvernement français :

- un débat parlementaire et, au-delà, un débat citoyen sur l'AGCS et l'OMC.

- la proposition aux Quinze de redéfinir le mandat de la Commission et du Commissaire européen au commerce.

- la convocation d'une conférence internationale pour dresser une évaluation pluraliste et indépendante des effets des politiques de l'OMC depuis sa création, en particuliers sur les Pays en Développement.

Sans une opposition massive de la société civile, toutes ces négociations en cours ne seront que pure formalité, mettant une touche finale au tableau d'une mondialisation au service de quelques-uns. Le libéralisme deviendrait alors le seul horizon de l'humanité.

Note 1 : Trans ou Multi-nationales? that is the question ; Susan Georges préfère le terme "Trans", parce que ces firmes sont extrêmement attachées à leurs pays d'origine respectifs ; plus on remonte vers les activités sensibles (finance, recherche, décisions stratégiques), plus on se retrouve entre gens de même nationalité. C'est l'une des raisons de l'efficacité de ces entreprises pour imposer leur point de vue : leurs gouvernements dépendent à leur égard de leurs couleurs.

Formation des formateurs

par Gilbert Rachmuil

La direction nationale d'ATTAC a mis en place des sessions de formation de formateurs, qui auront pour tâche de démultiplier l'action ainsi entreprise au niveau national. Une première session a eu lieu en décembre 2002 autour du thème des services publics et une deuxième session s'est déroulée les 18 et 19 janvier dernier relative aux retraites. Le rédacteur de ces lignes a participé à cette deuxième session.

Cela se passe un samedi et un dimanche (en résidentiel si on le souhaite), au CREPS de Châtenay-Malabry. L'ambiance, quant à elle, est très sympathique, car les stagiaires partagent beaucoup d'idées communes. Nous étions 38 stagiaires auxquels il faut ajouter les 6 personnes chargées d'animer et d'organiser le séjour.

La participation était vraiment nationale, des gens venant de toutes les parties de la France. Ils avaient donc pris le temps de faire le voyage depuis leurs résidences parfois lointaines jusque dans la banlieue parisienne.

Les frais, transport et séjour sont en charge par ATTAC National. Personnellement, je n'aurais pas été choqué de participer aux frais de séjour, puisque de toute façon il faut se nourrir, même quand on coince la bulle chez soi.

Que penser alors du contenu de cette formation ? Vouloir en si peu de temps faire une remise à niveau des connaissances sur le thème choisi et une formation de formateurs me paraît une gageure. J'ai beaucoup apprécié tant les présentations des formateurs (*JM Harribey, JM Dupont*) que les ateliers avec leurs animateurs (*Bernard Kervella et Rozenn Guibert*), mais je ne suis pas sûr d'avoir appris à être meilleur formateur pendant le stage, et encore moins d'être capable de mieux former de futurs formateurs. Bien sûr, je dispose du programme utilisé, mais pour reproduire de telles sessions (il va sans dire que l'importance numérique d'ATTAC rend impossible à la commission nationale de faire toute la formation requise par tous les militants), non seulement il faut être plusieurs pour l'animation, mais il faut aussi avoir une solide expérience. Je pense qu'il faudrait organiser à un niveau régional une petite équipe de formateurs pour assurer les besoins dans ce périmètre.

Ayant participé à des ateliers de préparation de séances de débats publics, je me suis rendu compte combien il était difficile de placer ses arguments, aussi pertinents soient-ils, devant une assistance, face à quelques individus contestant la démarche de notre organisation. Je pense que seule l'expérience des débats, avec les conseils ou même la participation de ceux qui se sont le plus frottés au public, peuvent conduire à des débats bien menés avec des résultats positifs.

Je tiens le programme de la session à la disposition de chaque adhérent local qui en fera la demande. Un début de réseau est créé, permettant de connaître le nom des personnes ayant participé à ces formations, les outils existants connus des précédents et les compétences particulières de chacun dans les domaines embrassés par ATTAC (Retraites, Paradis fiscaux, l'eau, l'économie, l'économie solidaire, OGM, etc.). Un réseau de correspondants formation dans les comités locaux est également mis en place, la liste étant connue de tous les correspondants. Pour les comités locaux, cela permet d'organiser des débats-formation-conférences sur toute sorte de sujets en mettant à contribution les compétences qui acceptent de se mettre au service de l'organisation.

La stratégie des grains de sable

Par Lucette Guibert

En juillet 2002, la revue "Prescrire" (Revue indépendante d'informations médicales) alertait ses lecteurs sur les propositions de Directive et de Règlement concernant le Médicament, préparées par la Direction générale Entreprises de la Commission européenne.

L'AMM

L'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) européenne dépend de la Direction Générale Entreprises et non de la Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs. Elle est donnée, dans le cadre de la procédure centralisée, par l'EMA (Agence européenne pour l'évaluation des médicaments) soit l'European Medicines Evaluation Agency).

Une lutte réussie ! Pour combien de temps ?

Ces propositions prévoyaient un allègement de la procédure d'AMM avec :

- Suppression de la réévaluation quinquennale, adoption de l'AMM indéfinie ;
- Raccourcissement du délai d'examen des demandes d'AMM (150 jours et non 210 jours), que ce soit par reconnaissance mutuelle ou par procédures nationales ;
- Possibilité d'octroi d'AMM plus rapide pour les "médicaments innovants" ;
- Facilitation de la procédure des AMM par reconnaissance mutuelle (AMM nationale pouvant être étendue à l'Europe) ;
- Refus d'une évaluation comparative de la balance bénéfice / risque avec les médicaments de référence ou déjà sur le marché.

Sous prétexte d'information, la publicité directe auprès du consommateur était aussi proposée

Alerte

La vigilance du "Comité Europe et Médicament" dont fait partie la revue "Prescrire" et le carnet d'adresse des autres ont permis de faire échouer ce forcing.

"Que choisir" a participé à cette action en proposant sa pétition.

L'alerte était donnée. Les élus au Parlement Européen recevaient des pétitions et le dossier explicatif. Le dépôt de 600 amendements a entraîné le report des votes en Commission Environnement Santé

Le 2 octobre 2002

La Commission Environnement Santé a adopté des amendements en faveur de la Santé publique :

- Pas de publicité auprès du grand public, même masquée sous le terme d'information.
- Accès aux comptes-rendus des experts, aux bases de données sur le médicament, aux données de pharmacovigilance.
- Utilisation obligatoire de la DCI (dénomination commune internationale) sur les étiquetages
- Implication des patients dans la déclaration d'effets indésirables pour les nouveaux médicaments.

Certains de ces acquis sont précaires, car la mise en place dépend du bon vouloir des firmes.

D'autres amendements ont été rejetés sous la pression des lobbies :

- Réévaluation quinquennale des AMM
- Pas de mention de la valeur thérapeutique ajoutée par rapport à d'autres traitements.
- Protections des données de manière à freiner l'apparition sur le marché des médicaments génériques.
- Pas de représentation des patients, ni des professionnels de santé, dans les instances chargées du médicament.

Le 23 octobre 2002

Au parlement de Strasbourg, les députés européens ont adopté des textes qui s'inscrivent nettement le médicament dans le champ de la Santé Publique : "Le médicament n'est pas une marchandise comme les autres".

- Essais cliniques : plus éthiques et plus proches des réalités.
- Procédures d'autorisation de mise sur le marché (AMM) : pas plus de souplesse pour les firmes.
- Analyse scientifique des données : un temps incompressible.
- AMM conditionnelle : davantage de lisibilité.
- Réévaluation après cinq ans : obligatoire et comparative.
- Pharmacovigilance : encouragée et rendue publique.
- Transparence et accès aux données : des progrès majeurs.
- Fonctionnement de l'Agence Européenne du Médicament : plus indépendante et plus visible.
- Davantage d'information et pas de publicité directe.



- Utilisation de la dénomination commune internationale (DCI).
- Autres : l'accès pour les pays non industrialisés à des médicaments génériques (sous licence obligatoire) :
- Les importations parallèles, avec des conséquences favorables sur la limitation des ruptures de stock.
- l'incitation à la recherche de médicaments pour des maladies tropicales.
- la protection de l'environnement vis-à-vis de pollutions liées aux médicaments.
- le mode d'expression des résultats d'essais cliniques et des indications thérapeutiques de manière à faire mieux ressortir le niveau d'efficacité du médicament.
- la possibilité de recourir aux autorités judiciaires pour sanctionner les firmes qui ne rempliraient pas certaines obligations.

Le Conseil des ministres de la Santé de l'Union Européenne ne sont pas revenus en arrière. Les positions non consensuelles seront vraisemblablement ré-examinées à la session des 2 et 3 juin 2003. Les textes non amendés concernant la protection des données et qui freinent la mise en place des génériques sont lourds de conséquences pour l'équilibre financier de nos caisses d'assurance maladie.

La représentation des patients, des mutuelles et des organismes d'Assurance Maladie au sein de l'Agence européenne n'est pas souhaitable pour de nombreux pays.

La Commission européenne sur le règlement contre-attaque

Le Règlement est le texte qui concerne les procédures communautaires d'autorisation et de surveillance des médicaments au niveau européen centralisé.

La Commission refuse un grand nombre d'amendements votés par le Parlement et formules des contre-propositions.

Ils sont mis à la porte, ils reviennent par la fenêtre.

La vigilance est de rigueur

Les textes proposés par les firmes pharmaceutiques et relayés par la Commission Entreprise auraient pu être votés à la faveur de la quiétude estivale, à l'abri des regards indiscrets.

Des grains de sable se sont coincés dans les rouages. Mais rien n'est acquis. Le domaine du médicament est considéré à tort comme très complexe, chasse gardée d'experts auxquels on délègue trop vite ce qui concerne notre santé. Notre santé nous intéresse.

Les élus européens ont réagi et nous devons faire en sorte qu'ils réagissent encore.

"Le feuilleton" est accessible aux non abonnés sur le site de "Prescrire" : <http://www.prescrire.org>.

Les cris...

La paix et la guerre ! Assez !
Gilbert Rachmuhl



Retraites ! Ne nous roulez pas dans la farine !
Aujourd'hui, Raffarin dit : " Vous pouvez travailler plus longtemps et demain, si vous vous arrêtez trop tôt, vous n'aurez plus les moyens de vivre! "

Irak ! Non à la guerre du pétrole ! Non au fou furieux de la maison blanche ! Les peuples américain et européen doivent être solidaires des peuples irakien et palestinien !

Pascal Varalli

La bioéthique ! Qui contrôlera les scientifiques ?

Patrick Audoux

Quand ATTAC s'attaquera-t'il à la création monétaire !

Marie-Louise Duboin

Les zones franches urbaines relancées ! Moins d'impôts et de cotisations sociales pour les entreprises ! Mais créent-elles des emplois ??? Ce qui est sûr, c'est encore moins de ressources pour les services publics et la protection sociale !

Jean Chaudieu



Devenons autonomes par la philosophie, la sociologie et la psychologie !

Guy Leroy

La crise irakienne ! L'opposition de Bush et de Chirac pourrait prêter à sourire s'il s'agissait là de la tactique caricaturale que le cinéma nous montre parfois:

deux flics interrogent un suspect, l'un (fausse brute épaisse) menace et tape tandis que l'autre (faux gentil) offre cigarette et café, mais tous deux sont en fait de mèche pour obtenir ses aveux. Sauf que là, je crains que Bush soit une vraie brute épaisse !

Frédéric Pichon

La guerre en Irak ! C'est l'escamotage du conflit en Tchétchénie !

Pierre Richard

Mort annoncée : la financiarisation des services publics par l'OMC via l'AGCS ! Faire barrage absolument !

Gerty Krzyzkowski



Les retraites ! Bougeons nous ! En 2003, pour ATTAC, un combat pour plus de justice !

Thomas Legoupil

Sciences incultes

par Lucette Guibert

Les brevets

À partir du 31 mars, la Commission Européenne va s'engager dans une série de négociations liées à l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGSC). La Propriété "industrielle" devenue "Propriété intellectuelle" est l'un des axes de discussion de l'AGSC. Et l'accord sur les aspects des droits de la propriété industrielle (ADPIC) oblige à respecter les droits des brevets sur les procédés biotechniques.

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a toujours refusé d'étendre la brevetabilité aux espèces vivantes mais a été dessaisie de ses prérogatives au profit de l'OMC. Les brevets sur le vivant se retrouvent de fait concernés par l'AGSC.

Quatre conséquences de ces changements :

■ La protection des brevets d'inventeur passe de 5 à 20 ans.

■ Le brevet est couvert par le secret industriel ; il n'y a plus d'obligation d'explicitation du processus que constitue l'invention.

■ Il n'y a plus d'obligation d'exploitation nationale, ni de cession à des tiers qui en feraient la demande, moyennant des royalties.

■ Il y a inversion de la charge de la preuve : ce sera à l'entreprise accusée de piratage de démontrer son innocence.

Découverte ou invention ?

La distinction entre "découverte" et "invention" n'existe pas pour l'Office Américain de la Propriété Industrielle. (Pasteur aurait ainsi inventé les microbes !). Mais cette absence de distinction permet de comprendre pourquoi on assiste à une véritable course pour breveter toute la pharmacopée des pays pauvres. La connaissance de ces plantes ou substances actives serait gelée par les dépôts de brevets sur leur génome.

Cela permet de comprendre aussi pourquoi certains laboratoires possèdent une véritable échantillonnage de matériel génétique humain (sang, cheveux, cellules épithéliales de la bouche) prélevés auprès de peuples différents ayant une capacité particulière à développer ou de réagir à certaines maladies. Si la seule connaissance du génome de ces humains, le décodage de l'assemblage des bases d'acides aminés éventuellement responsables (ou impliqués) dans l'apparition d'une maladie devient brevetable, toute recherche concernant ces maladies est soumise à l'accord de l'entreprise ayant déposé le brevet sur ce génome.

Brevets sur le vivant

Dans le domaine agro-alimentaire, il y a déjà des brevets sur des semences, sur des OGM.

On peut faire fabriquer des médicaments à partir de cultures cellulaires animales brevetées.

On utilise des bactéries pour fabriquer des médicaments.

Certaines cellules humaines permettant de produire de l'insuline sont déjà brevetées.

Les tests de dépistage génétiques de maladies graves existent déjà.

Il y a déjà des dépôts de brevets sur le "vivant", animal, végétal et humain.

Certaines découvertes permettent (ou permettraient) un réel progrès. D'autres hypothèquent ou condamnent l'avenir.

Quelles sont les limites que l'on peut apporter à cette Réification du vivant ?

Vigilance et imagination

Une surveillance des firmes (souvent les mêmes) qui interviennent dans ces différents domaines et une connaissance de leur stratégie permettrait d'être plus efficaces. Ne faudrait-il pas imaginer des contacts entre groupes de travail sur la bourse, l'économie et la santé ? Entre la santé et l'agriculture ? Il faut les "marquer à la culotte".

L'adoption d'une définition claire du terme "invention" : Quelle est la Commission européenne qui s'occupe de ce travail ? Où en sont ses travaux ? Quelles sont les instances nationales qui peuvent intervenir ?

Une préemption de "la puissance publique" (laquelle ?) qui fixerait les limites de la brevetabilité ? En France, les dernières lois de bioéthique obligent à un accord pour mener des recherches médicales sur les cellules souches (cellules de fœtus qui permettent d'étudier l'expression du génome). C'est peut-être une piste ?

Les différents états européens ne sont pas d'accord entre eux sur des principes "moraux" ou "éthiques". Pendant qu'ils discutent, il ne faudrait pas que les principes "commerciaux" les supplantent irrémédiablement.

Un linux planétaire de la génomique ?

Après tout, un génome décrypté, par son enchaînement des bases dans un ordre défini, est comparable à un programme informatique. Des informaticiens ont décidé qu'un logiciel est un enchaînement de chiffres non brevetable, un outil perfectionné en commun et c'est LINUX.

Par ailleurs, ils dénoncent aussi la propension de l'Europe à breveter des programmes d'ordinateurs (voir leur pétition à l'adresse <http://petition.eurolinux.org/index.html>).

Mais comment rétribuer l'effort de décodage du génome qui demandent d'énormes moyens techniques ?

Quelles perspectives ?

Compter nos forces, créer des passerelles entre nous et converger ensemble : ils ont les capitaux, le pouvoir, les employés, nous avons notre conviction que tout n'est pas à vendre. Cette nouvelle forme d'esclavagisme n'est pas plus acceptable que l'ancienne qui existe toujours. Vivre dans une société qui chosifie tout pour mieux vendre est inacceptable.

Pour cet article j'ai pris des références dans le livre "OMC le pouvoir invisible" d' Agnès Bertrand et Laurence Kalafatis ; je me suis inspirée de la contribution de Grégoire Moutel du laboratoire d'éthique médicale de l'Hôpital Necker lors de la journée de réflexion organisée par la MGEN. (Le rapport des interventions de la journée est en ligne sur le site www.mgen.fr à la rubrique espace information ; à la Une)

"Davos, Porto Alegre et autres batailles", un documentaire de Vincent Glenn

par Michel Pelloie

Dans ce documentaire, Vincent Glenn tord le cou à Davos : sans accréditation, il laisse voir le bunker des conférences, les manifs, la neige qui tombe... et les images du World Economic Forum filmées dans un bistrot !

Vincent Glenn prend parti pour le Forum social mondial, au milieu duquel il crie "une autre information est possible !". Il montre qu'il est une université populaire où tout est abordé : l'OMC, le FMI, l'AGCS, les revendications des paysans sans terre, les

dégâts écologiques, les OGM...

Ce brouhaha empêche les riches de Davos de façonner seuls et à leur convenance l'avenir du monde. Dans une confrontation télévisée, des alternatives sont lancées vers Davos : annulation pure et simple de la dette publique du tiers monde, taxation des transactions financières... et c'est ainsi que l'on voit Georges Soros se prononcer pour cette taxe devant ses pairs de Davos ; ce duplex va se terminer dans un affrontement poignant quand la présidente argentine des Mères de Mai somme les patrons de la planète de s'expliquer sur les milliers d'enfants dont ils devraient avoir la mort sur la conscience !

Certes, pour Vincent Glenn, les capitalistes sont les méchants et les opprimés les gentils et ce n'est pas répondre à toutes les questions, mais, il montre la voie des FSM.

L'eau n'est pas une marchandise !

par Patrick Audoux

Suez-Lyonnaise, Vivendi et Bouygues, les grands groupes mondiaux de distribution de l'eau conquièrent les marchés sur toute la planète. Une chance ? Ou bien un risque pour le client, comme pour le citoyen ?

Si l'effet peut être favorable au développement technologique, ces transnationales affaiblissent la pression concurrentielle, notamment à l'encontre des régies autonomes, et augmentent par leur opacité le soupçon de coopérations implicites favorisant l'envolée des prix. **Alors, à qui appartient l'eau : aux multinationales ou à nous, citoyens ?**

2003, année mondiale de l'eau, ATTAC Yvelines Nord organise une conférence et un forum de discussion autour de **Jean-Luc Touly**, membre du conseil scientifique ATTAC et président de l'Association pour le contrat mondial de l'eau, ACME, sur le thème :

L'EAU, du mondial au local

Jeudi 24 avril à 20h30,

Les Mureaux Salle SRV

(près de la gare, salle de nos réunions mensuelles)

"La France du sous-sol"

par Pascal Varalli

Depuis presque un an, 52 familles Maliennes vivent dans la précarité, la peur et la colère à Chanteloup les Vignes. Squatteurs par nécessité, mais en situation régulière devant la législation française, ils n'attendent qu'une chose : être logés. Expulsions et brimades sont leur lot quotidien face à une municipalité drapée dans une lecture sectaire et inhumaine des lois de la République. Des enfants n'ont été scolarisés que depuis quelques semaines, mais quelle peut être leur vie quand 20 ou 30 personnes vivent dans un trois pièces ? Le printemps va revenir, et avec lui les CRS. La dignité et le courage de ces gens appellent à un respect que les autorités leur refusent depuis le début de leur lutte. Attac 78 Nord s'est joint au combat et à la prise en charge de ces familles, que le DAL de Conflans a initié depuis le début, à travers un comité de soutien pluriel, actif et déterminé. Il est impensable que des travailleurs précaires, des enfants, des femmes (admirables de combativité) soient à la merci de décisions politiques réactionnaires.

La lutte de ces familles continue, ne se relâchera pas et nos amis Maliens restent parfaitement mobilisés, malgré les tentatives de casser leur unité. La solidarité reste de mise et vos encouragements sont les bienvenus. "Ce n'est plus la France d'en bas mais la France du sous-sol" déclarait le président du DAL de Conflans. Alors, faisons en sorte que ces gens puissent enfin vivre la tête haute.

Attac 78 Nord présente le vendredi 28 mars à 20h30 au cinéma Pandora à Achères une projection-débat autour du film "Rêve d'usine" de Luc Decaster avec la participation de Severin Muller, sociologue du travail. Venez nombreux!

**Nos réunions mensuelles (20h30)
8 avril - Conflans
14 mai - Les Mureaux
10 juin (AG) - Conflans**

L'ordre est alphabétique, mais les numéros précédant certains articles permettent une autre entrée plus rationnelle et chronologique. L'astérisque (*) renvoie à une autre définition.

8/ AGCS : *Accord Général sur le Commerce des Services, fait partie des accords qui ont institué l'OMC* en 1995.*

◆ Engage les 144 pays membres de l'OMC* dans des cycles de négociations pour ouvrir de nouveaux secteurs au marché mondial : tous les services de tous les secteurs, à l'exception de ceux fournis gratuitement et sans concurrence "dans l'exercice du pouvoir gouvernemental" (armée et justice n'y figurent pas)

◆ Services concernés fondamentaux comme la santé, l'éducation ou la culture, la poste, les transports, le tourisme...

◆ Modalités : mise en concurrence des acteurs, rentabilité économique exigée, suppression des monopoles publics et ouverture au marché mondial.

◆ Règles très contraignantes : désengagement impossible sauf compensations financières très lourdes, soumission des législations nationales aux règles du commerce mondial...

◆ Instrument au bénéfice des milieux économiques (multinationales européennes et américaines).

AMI : *Accord Multilatéral sur les Investissements : dans ce projet, les pays développés étaient prêts à s'accorder sur une limitation de l'action des Etats, appliquant les principes de non discrimination entre les entreprises locales et multinationales.*

◆ Des mesures politiques en contradiction avec les intérêts des ETNs pouvaient être contestées par elles devant les tribunaux.

◆ Les mouvements sociaux du monde entier l'ont fait échouer en 1998.

ADPIC : (Voir TRIPS)

4/ BM : *BANQUE MONDIALE : = B.I.R.D.* Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ; appelée également Groupe de la Banque Mondiale.*

◆ Institution complémentaire du FMI*, conçue lors de la conférence de Bretton Woods*, née en décembre 1945.

◆ 183 membres ; condition : adhérer au FMI.

◆ Objectifs aujourd'hui : financer des projets productifs favorisant la croissance économique de pays membres moins développés..

◆ Ses ressources viennent :
 - de son propre capital
 - du placement de ses obligations
 - de la vente d'une partie de ses titres
 - de prêts
 - des remboursements des emprunteurs.

BIRD : *Voir Banque Mondiale.*

BREVET : *Description d'une invention dûment mise en forme, enregistrée par la puissance juridique, rendue publique et qui confère la propriété d'une invention à un individu ou à un groupe, qui peut ainsi en user à sa guise, le vendre ou en tirer profit.*

◆ L'Etat confère au titulaire un monopole temporaire d'exploitation de l'invention (20 ans dans la plupart des pays, alignement sur les USA)

◆ L'invention est aujourd'hui le fruit de travaux d'équipes plus que de recherches individuelles, le brevet apparaît comme un moyen de financement de la recherche. Les inventions, promesses de profits, engendrent des investissements, qui, en retour, engendrent des avancées technologiques qui ne sont rentables que si elles sont protégées par le droit : d'où l'importance du rôle des brevets, renforcé par la compétition technologique.

BREVETABILITE DU VIVANT : *Les progrès de la biologie apportent un caractère totalement inédit à la conjonction de la science, de l'économie et du droit.*

◆ Un champ immense s'est ouvert : le vivant, la nature animée, plus techniquement la matière biologique ; elle devient objet d'invention dès lors qu'une activité industrielle en découle.

◆ Deux conceptions s'affrontent sur le vivant :

- vivant : patrimoine commun appartenant à l'humanité toute entière, on ne peut l'accaparer.

- vivant : une matière comme une autre, il suffit qu'on l'ait travaillée, c'est à dire arrachée à son état naturel pour en faire sa propriété, le vivant est considéré alors comme fond d'exploitation, donc investissement pouvant devenir objet de monopole.

La rapacité des entreprises veut faire main basse sur l'humain et transformer le savoir en profit.

◆ Prise de conscience naissante de la communauté scientifique et des citoyens pour préserver l'humain d'une "mercantilisation" directe ou indirecte.

BIOPIRATERIE : *C'est une forme de prospection de la nature pratiquée dans le non respect du consentement informé des communautés concernées et du partage des bénéfices.*

◆ Aboutit à une nouvelle forme d'exploitation des ressources des communautés locales du Sud par des acteurs économiques divers, favorisée par les progrès des biotechniques*.

◆ Exploitation 1 : des ressources biologiques utilisées de façon traditionnelle par les pays du Sud ;

◆ Exploitation 2 : de leurs ressources intellectuelles, leurs savoirs et connaissances ancestrales sur les plantes et les animaux.

BIOTECHNIQUES : Ensemble des techniques visant à l'exploitation : des cellules animales et végétales et de leurs constituants (enzymes ...) des microorganismes (microbes, bactéries, virus ...) pour la production de biens et de services.

1/ BRETTON WOODS (Conférence de) : 1944.

◆ Conférence monétaire et financière impulsée par les USA, sous l'égide du futur ONU avec 44 pays représentés (l'URSS ne participe pas).

◆ Pourquoi ? : les USA, en 1944, ont une économie florissante : capacités de production au top niveau, réserves d'or la plus importante du monde. Ils veulent la reconversion de leur industrie de guerre en activités civiles tournées vers l'exportation et ont donc besoin d'un vaste marché international, débarrassé des politiques déflationnistes et protectionnistes d'avant la guerre.

◆ D'où nécessité de la relance des échanges internationaux, de la remise en marche des économies durement touchées par le conflit (notamment celles d'Europe occidentale) et de la mise en place d'un système monétaire stable.

◆ Les négociations aboutissent à la création du FMI* et de la BIRD* (Banque Mondiale).

CANCUN : Ville mexicaine où se tiendra la 5^{ème} conférence ministérielle de l'OMC*, du 10 au 14 septembre 2003 ; la précédente s'est tenue à DOHA (Qatar, Emirats Arabes Unis) en 2001.

COMMERCE INTERNATIONAL :

◆ Les flux d'échanges commerciaux sont très largement assurés par les ETNs* dont la puissance, amplifiée par les réseaux d'influence qu'elles tissent, leur permettent d'orienter fortement les politiques commerciales de leur pays d'origine et des organismes internationaux (exemple : OMC*)

◆ Environ 65.000 ETNs disposant d'environ 850.000 filiales

◆ Les 200 plus importantes ETNs assurent environ 1/4 de l'activité économique mondiale

◆ Se divise ainsi :

- 1/3 consiste en échanges entre filiales ou entre filiales et maisons mères. Exemple : IBM France avec IBM Italie.

- 1/3 entre différentes ETNs. Exemple IBM avec Renault.

- 1/3 seulement commerce au sens classique, entre nations, avec la participation de firmes purement nationales ou des firmes mises sur pied par l'Etat.

◆ Fondé pour :

- 80% sur des échanges de biens.

- 20% sur des échanges de services*.

◆ Pays du Sud :

- ont traditionnellement exporté des ressources naturelles (renouvelables ou non).

- ont récemment pris conscience des dommages sociaux et environnementaux, parfois irréversibles causés par ce commerce international dominé par les besoins et méthodes des pays riches.

COMMISSION EUROPEENNE : L'une des cinq institutions assurant le fonctionnement de l'UE*.

◆ Organe exécutif et détenteur du droit d'initiative législative. 20 membres. Siège à Bruxelles.

◆ Constitue un porte parole important de l'U.E., négocie les accords internationaux, essentiellement de commerce (AGCS) et de coopération.

CESCR : Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies.

◆ Stipule que les moyens de survie essentiels tels que le travail, la nourriture, soins de santé, logement, sont des DROITS qui exigent une égalité d'accès, équitable et sans discrimination.

Ces droits sont en grand danger avec l'OMC* et l'AGCS*, surtout pour les pays du Sud.

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.

◆ Créée en 1964 sous la pression des PED* pour faire contrepoids au GATT* prédécesseur de l'OMC*

DPI : Droits de Propriété Intellectuelle.

DST : Droits de Tirage Spéciaux : unité de compte de la Banque Mondiale* définie sur la base pondérée de seize monnaies, régulièrement corrigée.

EAU :

◆ Devenue un bien marchand, marché de plus de plusieurs centaines de milliards de dollars encore largement aux mains du secteur public ;

◆ Incluse dans le champ des négociations AGCS depuis 2001 : une aubaine pour les multinationales, un danger pour les populations.

8c/ EVALUATION : Le principe en est inscrit dans l'AGCS (Article XIX, 3).

◆ Dix pays du Sud ont déposé une requête pour une évaluation indépendante et pluraliste des libéralisations engagées et de celles à venir.

◆ Demande appuyée par la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU.

ETN : *Entreprise transnationale (multinationales) : IBM, France Télécom, American Express, AOL, Citicorp... une entreprise qui contrôle au moins une filiale à l'étranger dont elle possède au moins 10 % du capital.*

- ◆ Sur les 100 plus grandes ETNs : 53 sont américaines, 23 européennes.
- ◆ Ce sont leurs énormes pressions (voir Lobby) qui sont à l'origine de l'introduction des services dans les négociations de l'Uruguay Round *

3/ FMI : *Fond Monétaire International.*

◆ Né des accords de Bretton Woods*, fondé en décembre 1945, pour mettre fin aux fréquentes dévaluations des années 30 et réguler le système financier international de changes.

- ◆ Institution complémentaire de la BM. ; 182 états membres (Cuba, Taiwan n'en font pas partie)
- ◆ Objectifs : supervision du système monétaire international et des politiques de taux de change, promotion de la coopération monétaire internationale, contribution au rééquilibrage des balances de paiements.
- ◆ Principe de vote non démocratique, " 1 dollar = 1 voix "
- ◆ Son unité de compte officielle n'est pas le dollar, mais, depuis 1967 le DST* (Droits de Tirage Spéciaux)
- ◆ Capital au 22 janvier 1999 = 212 milliards de DST = environ 300 milliards de dollars. L'un des principaux détenteurs d'or de la planète.

G8, (G7) : *Né en 1975 à l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing, le G6 a intégré par la suite le Canada et récemment la Russie.*

- ◆ Groupe réunissant les huit pays les plus puissants de la planète : Allemagne, Canada, USA, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Russie, plus le Président de la CE *
- ◆ Ce n'est pas une institution, mais un club, dont les déclarations sont généralement sans effet.
- ◆ Se réunissent une fois par an (en 2003 à Evian 1, 2 et 3 juin) pour tenter de coordonner leurs politiques économiques ; des réunions plus fréquentes des Ministres des Finances et des Directeurs des Banques Centrales encadrent ces réunions.
- ◆ La Russie, admise depuis juin 2002, n'est pas autorisée à participer aux discussions économiques et financières ; on revient alors à l'appellation G7 pour désigner ces réunions ; une réunion du G7 s'est tenue le 22 février 2003 à Paris.

5/ GATT : *Accord Général des Tarifs Douaniers et Commerce, né en 1947, devenu OMC* en 1995.*

- ◆ Forum associatif dont les décisions n'avaient pas de caractère contraignant pour les contractants ; ne pouvait imposer d'arbitrage en cas de litige.
- ◆ Fonctionnait en cycles (rounds*) - voir Uruguay Round *.
- ◆ Ne couvrait que les produits industriels (sauf textiles) et s'arrêtait aux frontières.

2/ IFI : *Institutions Financières internationales : - Banque Mondiale* - Fond Monétaire International*. Créées à la fin de la seconde guerre mondiale en 1944, appelées également institutions de Bretton Woods*.*

LOBBY-LOBBIES : *Groupes de pression ; dans l'OMC* et pour l'AGCS*, ils représentent le milieu des affaires ; sont très bien intégrés dans le processus d'établissement des règles internationales.. Ce sont principalement : ERT (Table Ronde des Industriels Européens), TABD (Transatlantic Business Dialogue), et ESF (Forum Européen des Services).*

OCDE : *Organisation de Coopération et de Développement Economique (29 pays les plus industrialisés).*

OGM : *Organisme Génétiquement Modifié : organisme vivant (végétal ou animal) sur lequel on a procédé à une manipulation génétique afin de modifier ses qualités, en général, afin de le rendre résistant à un herbicide ou un pesticide.*

- ◆ Leur existence pose des problèmes sanitaires, juridiques, alimentaires, environnementaux, sociaux.

7/ OMC : *Organisation Mondiale du Commerce, démarre 1er janvier 1995.*

- ◆ 3^{ème} pilier de l'édifice (BM* et FMI*) construit en 1944 à Bretton Woods* ; 145 pays membres.
- ◆ Remplace le GATT* dont elle reprend les objectifs avec un champ plus large : tous les domaines de l'activité humaine tombent sous l'emprise de cette nouvelle organisation internationale, où la loi du marché prime sur le droit national et international.
- ◆ Gestionnaire d'une gamme étendue de règles et de disciplines se rapportant à tous les aspects du commerce international, y compris depuis 1993, en matière de services (AGCS*) et de propriété intellectuelle (TRIPS*)
- ◆ Dispositif institutionnel en théorie démocratique (une voix par pays, règle du " consensus ") en réalité :
 - la plupart des décisions sont prises par les grandes puissances (voir QUAD*) ;
 - les PED* sont sous-représentés dans les enceintes de discussions (à Doha, en 2001, 481 personnes pour les 7 pays les plus riches, et 276 pour les 39 pays les moins avancés)
- ◆ Menaces pour les citoyens et la démocratie : résident dans les principes fondateurs de l'OMC, dont, notamment : l'obligation pour les pays membres de prendre " tout ou rien ", notion de " produit similaire " qui refuse à un état le droit de favoriser un produit aux motifs environnementaux ou sociaux (produit fabriqué par des enfants dans des conditions dramatiques doit être traité de la même façon que celui fabriqué par des travailleurs adultes syndiqués)
- ◆ Les objectifs de l'OMC sont, d'un côté, renforcer la puissance et les droits des multinationales américaines et européennes, de l'autre, réduire au maximum le champ d'intervention des états et des sociétés civiles dans l'économie mondiale.

7a/ ORD : *Organe de règlement des différends de l'OMC*, arbitre entre les états et états et juridictions.*

- ◆ Juge les éventuelles violations du texte fondateur de l'OMC (accords de Marrakech).

- ◆ Non démocratique : est à la fois juge et partie, experts anonymes, délibérations à huit clos.
- ◆ Référence exclusive au droit des affaires et de la concurrence.
- ◆ Ses décisions coiffent la loi nationale et communautaire.

PED : *Pays en Développement.*

PMA : *Pays les Moins Avancés ; font partie des PED* ; ils étaient 25 il y a 30 ans, 49 aujourd'hui.*

◆ Notion définie par l'ONU, en fonction des critères suivants : faible revenu par habitant, faiblesse de ressources humaines et économie peu diversifiée.

7b/ QUAD = *Quadrilatère : Les quatre membres les plus puissants de l'OMC*, Canada, Etats Unis, Japon, Union Européenne. L'application de leurs décisions, dans la majorité des cas, constitue ce que l'OMC appelle le "consensus".*

8a/ SERVICES : *Activités qui présentent une valeur économique sans correspondre à la production d'un bien matériel ; fonction d'utilité publique, commune.*

◆ Opposés à BIENS :

- Biens : objets physiques accumulés dans l'espace, pouvant être stockés.
- Services : consistent en mouvements qui se succèdent dans le temps, ne peuvent être stockés. Un véhicule est un bien, le transport est un service, comme la santé, le consulting, le tourisme, l'éducation.....

8b/ SERVICES PUBLICS : *Services d'intérêt général, dont l'état assume lui-même la gestion, ou la délègue à des opérateurs privés.*

◆ Secteurs essentiels de l'économie correspondant à un intérêt général, et à un besoin social indispensable non satisfait par l'économie de marché ; l'Etat y assure traditionnellement une mission d'intérêt général : santé, transports, postes, énergies (EDF GDF) éducation, culture...

◆ Dont à la fois : des acteurs économiques importants, une réalité sociale importante, un instrument primordial des politiques mises en œuvre par les gouvernements. Depuis les années 70, l'usager disparaît au profit du client.

TRIMS : *Accord sur les Mesures concernant l'investissement lié au commerce.*

TRIPS : = *En Français, accord ADPIC : Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés au commerce.*

- ◆ Couvre le copyright, les artistes, les producteurs de disques, émissions TV et radios, marques, brevets*, appellations d'origine...
- ◆ Protège les droits de propriété des firmes pharmaceutiques sur les médicaments, empêchent les pays du Sud de fabriquer librement des biens (médicaments) pour la satisfaction des besoins de leur population, même en période de pandémie (sida en Afrique).
- ◆ Rend possible le brevetage* du vivant (semences, micro-organismes...); L'article XXVII.3b protège les OGM* et la "biopiraterie**".

UE : *Union Européenne : les quinze pays de l'UE sont représentés par des négociateurs dans les discussions commerciales avec l'OMC*.*

◆ Leurs mandats sont fixés par un comité composé de hauts fonctionnaires, non élus, le Comité 133, qui se réunit régulièrement à Bruxelles pour préparer les décisions, dans la plus grande opacité, s'abritant derrière un mandat vague datant de 1995.

◆ Pascal Lamy, **socialiste**, Commissaire européen au commerce, à la tête du groupe des négociateurs, fervent adepte de l'opacité ; ni les citoyens, ni les parlementaires ne sont informés de ce qui se décide pour eux dans ce comité. Les seuls éléments dont dispose la société civile viennent d'indiscrétions.

6/ URUGUAY ROUND : *(round = cycle : le GATT* fonctionnait par cycles). 8^{ème} et dernière session du GATT tenue en Uruguay (Punta del Este) commencée en septembre 1986, close le 15 avril 1994 à Marrakech. Son acte final, les accords de Marrakech entre 123 membres, donne naissance à l'OMC*.*

◆ Cycle le plus long et le plus complexe de tous : forts de leur position avantageuse dans ces domaines, les Etats Unis exigent l'incorporation de l'Agriculture et des Services dans les disciplines du GATT, malgré les très vives oppositions des PED*.

◆ Les affrontements les plus rudes eurent lieu entre les USA et l'Europe. C'est un accord voulu d'abord par les grandes puissances sous la pression de leurs multinationales, et imposé aux pays du Sud.

SOURCES : Attac, Agir Ici, CADTM, I. Ramonet, Le monde Diplomatique, Le Canard Enchaîné, Encyclopedia Britannica., Susan George d'Attac National, Oxfam Solidarité, Déclaration de Berne, GATTswatch, Réseau Seattle to Brussels et un entretien d'Agnès Bertrand, fondatrice de l'ex Observatoire de la Mondialisation.

PARCOURS LINEAIRE :

1/ BRETTON WOODS

2/ IFI

3/ FMI

4/ BM

5/ GATT

6/ URUGUAY ROUND

7/ OMC - 7a/ ORD - 7b/ QUAD

8/ AGCS - 8a/ SERVICES - 8b/ SERVICES PUBLICS - 8c/ EVALUATION

